



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48869

Texte de la question

M. Herve Mariton appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le non-respect des droits de l'homme en Turquie. Face aux multiples violations des droits de l'homme constatées dans ce pays (tortures, disparitions, ...), une pression forte de la Communauté internationale s'avère nécessaire. Elle devrait permettre aux Nations unies d'approuver une résolution visant à inciter la Turquie à recevoir ses rapporteurs spéciaux. La mise en œuvre de telles dispositions permettrait d'apprécier la situation réelle de ce pays pour tenter de remédier aux problèmes évoqués. Il lui demande donc quelle sera la position de la France lors de la 53e session des droits de l'homme qui se tiendra le 10 mars prochain.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie alors que se tient à Genève, depuis le 10 mars, la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies. La protection des droits de l'homme est à la base du rapprochement de la Turquie avec l'Union européenne. C'est pourquoi nous ne manquons aucune occasion d'encourager les autorités turques à accélérer et à approfondir le processus de démocratisation marqué, notamment en 1995, par les révisions partielles de la Constitution et de la loi antiterroriste. Aussi nous sommes-nous félicités du vote par l'Assemblée nationale turque, le 6 mars dernier, d'une loi qui réduit la durée de la garde à vue, concrétisant un engagement pris par les autorités turques le 17 octobre 1996. Nous invitons maintenant Ankara à mettre en œuvre rapidement les mesures annoncées en matière de garantie de la liberté d'expression. Dans ce contexte, notre objectif est d'amener les autorités turques à coopérer avec les mécanismes de la commission des droits de l'homme des Nations Unies et à accepter les visites des rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre en Turquie. Nous nous concerterons avec nos partenaires européens afin d'arrêter, comme c'est la règle, une position commune.

Données clés

Auteur : [M. Mariton Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48869

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1008

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1772